

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL

10 août 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 10 août 2021, à 18 heures 30, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Floréal MUNOZ, Maire.

Date de la convocation : Le 3 août 2021

Nombre de Conseillers : 23 – En exercice : 23 – Présents : 19 – Votants : 22

Présents : M. MUNOZ Floréal, M. EXPERT Bernard, Mme JOACHIM Hélène, M. DEJEAN Serge, Mme PAULIGNAN Myriam, M. GIRAUD Jean-Claude, Mme BOY Giselle, Mme SINIGAGLIA Françoise, Mme JOUEN Claudie, M. BACH Didier, M. HENOT Pierre, M. DARCHE Yoann, Mme ESTER Eva, M. COSTES André, Mme WIECZORECK Jacotte, M. PASCUAL Vincent, M. MURATORIO Grégory.

Absents : Mme PUECH Florence.

PROCURATIONS : M. SERRES Alain à M. MUNOZ Floréal, Mme SOUM Sylvie à M. EXPERT Bernard, Mme HEBRARD Céline à M. DUBOS Laurent

M. EXPERT a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Informations diverses – Décisions du maire

BUDGET/FINANCES

3. Décision modificative n°2

TRAVAUX/MARCHES PUBLICS

4. Appel d'offres travaux d'aménagement place de Verdun, abords de l'Espace associatif 1901 : choix de l'offre.
5. Demande de subvention au Conseil Régional pour le financement de l'aménagement de la liaison douce rue du pont de Mont Merly

QUESTIONS DIVERSES

6. Tarifs boissons festival « La bobine verte »

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. EXPERT a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité ;

2. INFORMATIONS DIVERSES – DECISIONS DU MAIRE

- Accueil des gens du voyage : *M. MURATORIO précise qu'il serait préférable de faire une communication préalable auprès de la population locale, afin de la prévenir de toute installation programmée sur le territoire de la commune.*
- La fête locale, organisée par le comité des fêtes, se déroulera du 13 au 16 août 2021
- Une animation municipale sur le thème de l'environnement « *La bobine verte* » est programmée le jeudi 26 août 2021 dans le parc, avec, en clôture, une projection sur grand écran d'un film documentaire en soirée.
- Journées du patrimoine organisées les 18 et 19 septembre 2021 avec un concert en l'église le 18 septembre et, éventuellement, le 19. Exposition de la Sainte-Croix en l'église le samedi 18 septembre.
- Nettoyage d'Automne le samedi 25 septembre à 9h30
- **RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE N° 2021-05**

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le maire, en vertu de la délégation de compétences attribuée par délibération n°2020-14 du 11 juin 2020

N°	Date	Objet de la décision
2021-038	22/06/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain non bâti, situé rue du Moulin, cadastré section D n° 902 d'une superficie de 901 m ² au prix de 92 900 €.
2021-039	24/06/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain bâti, situé 16 & 18 Rue de l'Oratoire, cadastré section D n° 263, 1336, 1337 d'une superficie de 266 m ² au prix de 236 400 €.
2021-040	25/06/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain bâti, situé Chemin du Raouzé, cadastré section D n° 436 d'une superficie de 293 m ² au prix de 25 000 €.
2021-041	30/06/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain bâti, situé 6 Rue Paul Gauguin, cadastré section C n° 716 d'une superficie de 811 m ² au prix de 370 300 €.
2021-042	13/07/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain bâti, situé 65 rue Louis Aragon, cadastré section B n° 1607 d'une superficie de 373 m ² au prix de 235 000 €.
2021-043	13/07/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain bâti, situé 387 Chemin de la Crabo, cadastré section C n° 733 et 1408 d'une superficie de 820 m ² au prix de 278 000 €.

2021-044	13/07/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain bâti, situé 220 Chemin du Fond des Horts, cadastré section D n° 718 d'une superficie de 1294 m ² au prix de 280 000 €.
2021-045	19/07/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain bâti, situé 15 rue Théodore Fauré, cadastré section C n° 1143 d'une superficie de 477 m ² au prix de 283 000 €.
2021-046	19/07/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain non bâti, situé Chemin du Raouzé, cadastré section D n° 1416 d'une superficie de 1992 m ² au prix de 110 000 €.
2021-047	19/07/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain bâti, situé 1360 Rue Petite, cadastré section C n° 1323, 1325 d'une superficie de 976 m ² au prix de 250 000 €.
2021-048	19/07/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain bâti, situé 1000 Rue Grosse, cadastré section C n° 338 d'une superficie de 2820 m ² au prix de 298 300 €.
2021-049	27/07/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain bâti, situé 900 Chemin des Mounasses, cadastré section C n° 499 d'une superficie de 4886 m ² au prix de 1 800 € (correspondant à 1 % sur la base de 180 000 € valeur totale en pleine propriété)
2021-050	27/07/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain bâti, situé 318 C Route de la Fontanasse, cadastré section B n° 1722 d'une superficie de 939 m ² au prix de 139 000 €.
2021-051	27/07/2021	Renonciation à l'exercice du DPU sur un terrain bâti, situé 29 rue du Moulin, cadastré section D n° 208, 209, 646 d'une superficie de 238 m ² au prix de 195 000 €.

3. DECISION MODIFICATIVE N°2

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU la délibération n°2021-17 en date du 12 avril 2021 adoptant le Budget Primitif,

VU la délibération n°2021-23 en date du 26 mai 2021 approuvant la Décision modificative n°1,

CONSIDERANT la nécessité de réajuster certains crédits,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'effectuer les différents virements de crédits suivants :

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		RECETTES	FONCTIONNEMENT	
	ARTICLE	MONTANT		ARTICLE	MONTANT
Entretien et réparat° bâtiments publics	615221	3 000.00 €	Compensat° taxe addition.	7482	12 000.00 €
Entretien et réparat° matériel roulant	61551	3 000.00 €			
Honoraires	6226	4 500.00 €			
Amendes pénales (contentieux PLU)	6712	1 500.00 €			
TOTAL		12 000.00 €	TOTAL		12 000.00 €
DEPENSES	INVESTISSEMENT		RECETTES	INVESTISSEMENT	
Bois et forêts	2117	2 000.00 €			
Matériel de transport	2182	-2 000.00 €			
TOTAL		0.00 €	TOTAL		0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les virements de crédits proposés de cette décision modificative n°2 du budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

4. CHOIX DE L'OFFRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ABORDS ESPACE ASSOCIATIF 1901

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

VU la nécessité d'aménager rapidement les abords de l'Espace associatif 1901 et donc une première partie de la place de Verdun ;

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet d'architectures ARCHEA pour l'aménagement de la partie de la place de Verdun se situant devant l'Espace associatif 1901 ;

VU le projet d'aménagement préparé par le maître d'œuvre et approuvé ;

VU la décision de consacrer la tranche annuelle de l'enveloppe Pool routier 2019-2021 pour la première phase de cet aménagement ;

VU l'appel d'offres ouvert lancé le 11 juin 2021 sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA), pour la réalisation de ces travaux d'aménagement et sur la base d'un lot unique avec une date de début des travaux souhaitée arrêtée au 13 septembre 2011 ;

VU la réception de 4 offres formulées pour la réalisation de ces travaux ;

CONSIDERANT les résultats de l'analyse de ces offres effectuées par le maître d'œuvre et le classement qu'il en résulte ;

Monsieur le Maire présente les 4 offres reçues et analysées :

- Société CARRERE : 141.513,10 € H.T. soit 169.815,72 € T.T.C.
- Société MALLET : 120.338,95 € H.T. soit 144.406,74 € T.T.C.
- Société OCBAT : 79.188,00 € H.T. soit 95.025,60 € T.T.C.
- Société THOMAS&DAVIZAN : 125.836,50 € H.T. soit 151.003,80 € T.T.C.

Conformément au résultat de l'analyse de ces offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société la « mieux-disante » soit celle de la société OCBAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï la proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir l'offre émise par la société OCBAT pour un montant de 79.188,00 € H.T. soit 95.025,60 € T.T.C., afin de réaliser les travaux de la première phase d'aménagement de la place de Verdun relatifs aux abords de l'Espace associatif 1901.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec la société OCBAT.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette opération sont inscrits à l'article 2313.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA LIAISON RUE DU PONT DE MONT MERLY

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

VU le projet arrêté par la commune consistant à urbaniser le côté droit de la rue du Pont de Mont Merly (RD74), entre la rue Petite et la place de la Prade, vers la rue Minsac et dans le sens en direction du centre bourg.

VU la délibération n°2021-02 du 25 janvier 2021 approuvant le projet d'aménagement de cette liaison douce, ainsi que la convention à signer avec le Conseil Départemental, et sollicitant aussi, une aide financière auprès de ce dernier pour le financement de cette opération.

VU les objectifs poursuivis par le biais de ce projet à savoir :

- Sécuriser les voies et les déplacements doux (piétons, cycles) faciliter les déplacements vers le centre bourg des personnes à mobilité réduite
- Améliorer la qualité des déplacements, en particulier des riverains, dans ce secteur
- Améliorer la qualité et l'efficacité du réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales
- Rénover la couche de roulement sur la longueur de la portion concernée.

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention de réalisation de ces travaux avec le Conseil Départemental puisque le projet porte, en grande partie, sur le domaine public routier départemental.

Monsieur le Maire présente le contenu de ces travaux d'urbanisation, à savoir :

➤ Part communale :

- Réalisation d'une liaison douce (piétons cycles) sous forme de trottoir élargi et aménagé,
- Enfouissement du réseau d'eaux pluviales,
- Pose de bordures et de caniveaux,
- Mise en conformité de la signalisation horizontale et verticale,
- Mise à niveau des tampons des différents réseaux,
- Réalisation d'un plateau traversant ralentisseur

➤ Part départementale :

- Rénovation de la couche de roulement.

Il indique que le montant de l'estimation du coût de ces travaux s'élève à 85.797,00 € H.T. soit 102.956,40 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose, après avoir sollicité le Conseil Départemental et au regard de la nature du projet visant à développer les liaisons douces, de demander aussi une aide financière au Conseil Régional pour les travaux d'urbanisation relevant de la part communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où la présentation et les demandes de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Régional pour le financement de la réalisation de cette liaison douce sur la base de l'estimation s'élevant à 85.797,00 € H.T.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

6. TARIF DES CONSOMMATIONS MANIFESTATION LA BOBINE VERTE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

VU l'organisation, par la municipalité, d'une manifestation sur le thème de l'environnement intitulée « *La bobine verte* » dans le parc forestier municipal, le 26 août 2021 et ouverte au grand public ;

CONSIDERANT qu'à cette occasion une buvette sera tenue pour satisfaire les participants et qu'il convient de fixer le tarif des consommations mise en vente ;

VU que la régie des recettes municipale est habilitée à encaisser les recettes des festivités et animations organisées par la commune ;

Monsieur le Maire propose de fixer le prix des consommations proposées à l'occasion du festival « *La bobine verte* » comme suit :

- Bières et autres boissons diverses : 2 €
- Verre de vin blanc : 1,50 €
- Bouteille d'eau : 1 €
- Bouteille de vin blanc : 10 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les propositions de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les tarifs proposés pour les boissons mise en vente à la buvette à l'occasion du festival « *La bobine verte* ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

AUTRES QUESTIONS DIVERSES

- Etude de circulation : une restitution est prévue auprès des membres du conseil municipal sur les conclusions de cette étude et les préconisations qu'elles comportent. Il conviendra ensuite de faire des choix, ne serait-ce que pour phaser les préconisations retenues.
- Ecole élémentaire : changement de directeur. Mme MANSAS ayant fait valoir ses droits à la retraite, elle est remplacée dès la rentrée prochaine dans ses fonctions de direction par M. Sean GUILLOT. Ce dernier faisait déjà partie de l'équipe enseignante de cette même école.
- Forum des associations organisé le dimanche 5 septembre
- Vide-greniers municipal programmé le dimanche 3 octobre 2021

LA SEANCE EST LEVEE A 19 heures